

# Bulletin des cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

distribution, ainsi pendant ces 11 ans on a exploité 153 arpents de forêt, et on n'en a replanté que 88. Il est vrai qu'à l'avenir on sera moins libéral en fait de distribution; la corporation n'en fera plus que tous les deux ans, au lieu d'en faire toutes les années, comme cela a été le cas 7 ans de suite. On peut aussi penser que la bonne nature s'est chargée de faire quelques repeuplements; mais nous avons encore un certain nombre de coupes qui resteront en friche si on n'y exécute pas des plantations. En fait de reboisements nous n'avons pas à craindre de faire trop, mais bien de faire trop peu.

Nous désirons et nous espérons donc que le Conseil continuera à vouer de plus en plus son attention à l'économie forestière, et ne reculera devant aucun sacrifice pour la tenir au niveau des exigences de notre temps, et cela dans notre intérêt et surtout dans celui de notre postérité.

---

### **Bulletin des cantons.**

---

**Appenzell Rh. ext.** C'est avec plaisir que nous faisons connaître à nos lecteurs que M. Thadée Seif, forestier à Teufen et bourgeois de Gonten, est enfin parvenu à faire organiser un cours forestier qu'il donnera sous la direction d'un inspecteur forestier qui a fait des études théoriques et pratiques. Il a fait connaître ses vœux à la commission d'Etat du canton, en démontrant la nécessité et l'utilité d'un tel cours; elle a décidé d'en prendre les frais à la charge de l'Etat et d'inviter toutes les communes du canton à faire choix d'une personne qualifiée pour suivre cet enseignement. Nous sommes fort réjouis que l'économie forestière de ce canton soit enfin entrée dans la voie du progrès sous l'influence d'hommes de l'art; ce sera un moyen d'arrêter, si ce n'est pour le présent au moins pour l'avenir, la progression croissante du prix des bois.

**Uri.** La communauté de la vallée d'Urseren a décidé de boiser quelques surfaces qui sont qualifiées pour la culture des forêts. Quoique ses pentes soient encore jusqu'à une hauteur considérable dans la région des arbres, cette vallée ne possède plus

de bois à l'exception de la petite forêt à ban qui est située au-dessus d'Andermatt. Cette entreprise mérite donc l'appui énergique de la Confédération. Espérons qu'on lui donnera toute l'extension possible, qu'on réussira à établir de bons boisés et à les protéger contre les faucheurs et le parcours des bestiaux.

**Valais.** Ce canton entre maintenant dans la série de ceux qui demandent des subsides pour l'endigement des torrents et le reboisement des bassins supérieurs. Sur la proposition de l'inspecteur cantonal des forêts, le Conseil d'Etat a transmis des projets au Conseil fédéral, qui les a fait examiner par M. l'inspecteur des forêts Coaz. Comme il y a encore beaucoup à faire sous ce rapport dans le canton du Valais, on ne saurait assez recommander de mettre la main à l'œuvre énergiquement et promptement.

**Schwytz.** L'administration de l'Oberallmend a décidé la tenue d'un cours pour les gardes forestiers ; il est dirigé par l'ancien inspecteur forestier Göldlin à Lucerne, 16 forestiers y prennent part et il durera 6 jours.

**Zurich.** Comme dans les cantons de Berne, de Bâle-campagne et de Soleure, le peuple a rejeté la nouvelle loi sur les traitements.

**Soleure.** Le peuple de ce canton ayant rejeté l'augmentation de traitement proposée par le Grand Conseil pour l'inspecteur cantonal des forêts, M. Brosi, qui occupait cette place, a donné sa démission pour accepter un emploi avantageux dans l'administration du chemin de fer du Nord-Est à Zurich. La place a été mise au concours, mais il n'a pas été fait d'autres offres de service que la suivante.\*)

Tit.!

La place d'inspecteur forestier cantonal étant mise au concours, Ferdinand Morant, municipal de Vuglar et Panthaleon, offre ses services. Je n'ai pas encore étudié l'économie forestière, mais si j'obtiens la place je m'efforcerai de l'apprendre. Mes salutations  
N : Panthaleon le 17 mai 1873.

Ferdinand Morant.

\*) Nous n'essayons de rendre les fautes d'orthographe.

---